

Paris, le 14 octobre 2020

Madame la Ministre,

La crise sanitaire que nous traversons contraint considérablement la vie associative et sportive. Les impacts en matière de vivre-ensemble et de financements constituent des bouleversements majeurs pour nos territoires.

Pendant le confinement, les collectivités territoriales ont démontré leur statut de partenaire essentiel des associations, en faisant preuve d'une mobilisation exemplaire pour assurer la survie du tissu associatif. Les dispositifs financiers (maintien du versement des subventions sur service non fait, report de charges, avance sur versement, octroi de subventions exceptionnelles, etc.) ont été activés, tant au profit des associations sportives locales que des clubs professionnels.

A ce jour, les mesures de restrictions perdurent et entraînent avec elles le maintien de dispositifs pensés comme provisoires et exceptionnels, qui pèsent lourdement sur les finances du bloc local, plus particulièrement dans les zones où un couvre-feu est instauré.

France urbaine et l'Association des Maires de France et des présidents d'intercommunalité demandent un aménagement de ces restrictions. Nous souhaiterions que l'accueil du public, dans les équipements sportifs où celui-ci est autorisé, et sous réserve du respect des gestes barrières, ne soit plus comptabilisé par une jauge mais par un pourcentage calculé en fonction de la capacité d'accueil dudit équipement. Cette nouvelle modalité de calcul des spectateurs permettrait d'amortir les pertes des clubs pour qui la billetterie et le sponsoring constituent la principale ressource et allègerait les charges des collectivités locales.

Par ailleurs, France urbaine et l'AMF regrettent vivement que les remarques des élus concernant le décret relatif au relèvement du seuil des subventions et des achats de prestations de services versées par les collectivités territoriales aux associations et sociétés sportives n'aient pas été entendues. Si l'on peut comprendre les motivations d'une telle mesure, nos associations ont appelé l'attention du Gouvernement sur la nécessité de diversifier les financements de l'écosystème sportif en proposant notamment une hausse du prélèvement sur les recettes de la Française des Jeux et par une augmentation de la taxe sur les droits télévisuels.

Madame Roxana MARACINEANU

Ministre déléguée aux sports
Ministère des Sports
95, avenue de France
75013 PARIS

L'impact financier potentiel de ce nouveau décret pesant sur les collectivités s'élève à plus de 416 millions d'euros et nous tenons à souligner que les élus craignent que des pressions supplémentaires soient exercées sur les collectivités territoriales pour le versement de subventions en direction du monde sportif professionnel.


Or, les communes et les intercommunalités sont elles-mêmes fortement impactées par la crise sanitaire, avec une baisse de leurs recettes et une augmentation de leurs charges. Elles risquent de subir localement des pressions de la part des clubs professionnels pour bénéficier de ce soutien financier et cela au détriment du soutien indispensable à la pratique amateur, qui ne bénéficie pas nécessairement des mêmes aides économiques instaurées par le Gouvernement.

Enfin, nous attirons votre attention sur la nécessaire mobilisation de l'ensemble des acteurs du sport, et notamment de l'État, au profit du sport amateur, dans une logique d'équilibre et de complémentarité avec le sport professionnel. Nous estimons qu'il convient avant tout de diversifier les financements et ne pas faire porter exclusivement l'effort financier sur les collectivités locales, notamment dans la perspective d'un dispositif national visant à favoriser le retour aux clubs et la prise de licences.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos respectueux hommages.

Bien à vous,


Johanna ROLLAND Présidente
de France urbaine
Maire de Nantes
Présidente de Nantes Métropole

Col. Baroin


François BAROIN
Président de l'AMF
Maire de Troyes
Président de Troyes Champagne Métropole

Copie :

M. Jean Castex, Premier ministre,

M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

M. Bruno Lemaire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance